

1.

Débitrice: **Bigmar-Bioren Pharmaceuticals SA**, Rue des Iles 4B, 2108 **Couvet**
2.

Délai pour contester l'état de collocation: 20 jours après la publication
3.

Remarques: But: achat, vente et fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques.
Dans le même délai de vingt jours, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillites (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites
2053 Cernier

(00099223)